



L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 8 avril 2021

Délibération n°21 : Budget annexe panneaux photovoltaïques - Salle des Ardoisières - Compte de gestion et compte administratif 2020

Les résultats de l'exécution du budget panneaux photovoltaïques pour l'exercice 2020 sont présentés comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	Nettes de l'année	70 973,74 €	Nettes de l'année	12 940,73 €
RECETTES	Nettes de l'année	27 085, 86 €	Nettes de l'année	72 438,54 €
Résultat (année n)	Net de l'exercice	- 43 887,88 €	Net de l'exercice	59 497,81 €
Résultat (année n-1)	Excédent ou déficit reporté	0,00 €	Excédent reporté	56 800,65 €
RESULTAT	Y compris le report de l'année précédente	- 43 887,88 €	Y compris le report de l'année précédente	116 298,46 €

1. Sous la présidence de Madame le Maire, le Conseil municipal est invité à :

- Approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Bordereau adopté à l'unanimité (18 voix)

2. Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-31, L 1612-12 et suivants, Madame Nicole CHEVREL, 1^{ère} adjointe, est nommée Présidente de séance et Rapporteur du compte administratif 2020 du budget panneaux photovoltaïques.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire se retire au moment du vote du compte administratif.

Sous la présidence déléguée de Madame la 1^{ère} adjointe, le Conseil municipal est invité à :

- Constater les identités de valeur votées entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- Reconnaître la sincérité des réalisations ;
- Arrêter le compte administratif et les résultats définitifs.

Bordereau adopté à l'unanimité (17 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 09/04/2021

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY



L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 8 avril 2021

Délibération n°22 : Budget annexe panneaux photovoltaïques - Salle des Ardoisières - Affectation du résultat 2020

Conformément aux règles de la comptabilité publique M4, il y a lieu d'affecter le résultat qui est constitué par le cumul :

- du résultat comptable de l'exercice, d'une part,
- du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part

Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée peut affecter ce résultat en tout ou partie, soit au financement de la section d'investissement, soit au financement de la section de fonctionnement.

Après adoption du compte administratif de l'exercice 2020, il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	- 43 887,88 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat à affecter	- 43 887,88 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	116 298,46 €
Besoin de financement	0,00 €
Affectation du résultat en section de fonctionnement (RF 002)	- 43 887,88 €

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Adopter l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2020 tel qu'exposé ci-dessus.

Bordereau adopté à l'unanimité (18 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 09/04/2021

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le **09 AVR. 2021**

ID : 035-213502941-20210408-023_2021-DE



L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 8 avril 2021

Délibération n°23 : Budget annexe Panneaux photovoltaïques - Salle des Ardoisières – Budget primitif 2021

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le vote du budget primitif 2021 arrêté comme suit ;

Dépenses et recettes de fonctionnement : 81 305,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 140 779,46 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	81 305,00 €	81 305,00 €
Section d'investissement	140 779,46 €	140 779,46 €

Il est proposé au Conseil municipal un vote au niveau du chapitre.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour ;

- Voter, au niveau du chapitre, le budget panneaux photovoltaïques 2021 qui s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 81 305,00 €

Recettes : 81 305,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 140 779,46 €

Recettes : 140 779,46 €

- Donner pouvoir au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (18 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 09/04/2021

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY



L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 8 avril 2021

Délibération n°24 : Budget annexe lotissement Le Triskell - Compte de gestion et compte administratif 2020

Les résultats de l'exécution du budget lotissement Le Triskell pour l'exercice 2020 sont présentés comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	Nettes de l'année	348 188,87 €	Nettes de l'année	390 034,07 €
RECETTES	Nettes de l'année	391 275,73 €	Nettes de l'année	339 889,71 €
Résultat (année n)	Net de l'exercice	43 086,86 €	Net de l'exercice	- 50 144,36 €
Résultat (année n-1)	Excédent ou déficit reporté	69 651,76 €	Excédent reporté	210 110,29 €
RESULTAT	Y compris le report de l'année précédente	112 738,62 €	Y compris le report de l'année précédente	159 965,93 €

1. Sous la présidence de Madame le Maire, l'assemblée est invitée à :

- Approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Bordereau adopté à l'unanimité (18 voix)

2. Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-31, L 1612-12 et suivants, Madame Nicole CHEVREL, 1^{ère} adjointe, est nommée Présidente de séance et Rapporteur du compte administratif 2020 du budget lotissement Le Triskell.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire se retire au moment du vote du compte administratif.

Sous la présidence déléguée de Madame la 1^{ère} adjointe, le Conseil municipal est invité à :

- Constater les identités de valeur votées entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- Reconnaître la sincérité des réalisations ;
- Arrêter le compte administratif et les résultats définitifs.

Bordereau adopté à l'unanimité (17 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 09/04/2021

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY



L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 8 avril 2021

Délibération n°25 : Budget annexe lotissement Le Triskell - Affectation du résultat 2020

Conformément aux règles de la comptabilité publique M14, il y a lieu d'affecter le résultat qui est constitué par le cumul :

- du résultat comptable de l'exercice, d'une part,
- du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part

Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée peut affecter ce résultat en tout ou partie, soit au financement de la section d'investissement, soit au financement de la section de fonctionnement.

Après adoption du compte administratif de l'exercice 2020, il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	43 086,86 €
Résultat antérieur reporté	69 651,76 €
Résultat à affecter	112 738,62 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	159 965,93 €
Besoin de financement	0,00 €
Affectation au résultat de fonctionnement (RF 002)	112 738,62 €

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Adopter l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2020 tel qu'exposé ci-dessus.

Bordereau adopté à l'unanimité (18 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 09/04/2021

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY





L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 8 avril 2021

Délibération n°26 : Budget annexe lotissement Le Triskell – Budget primitif 2021

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le vote du budget primitif 2021 arrêté comme suit ;

Dépenses et recettes de fonctionnement : 666 790,76 €

Dépenses et recettes d'investissement : 459 924,45 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	666 790,76 €	666 790,76 €
Section d'investissement	459 924,45 €	459 924,45 €

Il est proposé au Conseil municipal un vote au niveau du chapitre.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour ;

- Voter, au niveau du chapitre, le budget lotissement Le Triskell 2021 qui s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 666 790,76 €

Recettes : 666 790,76 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 459 924,45 €

Recettes : 459 924,45 €

- Donner pouvoir au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (18 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 09/04/2021

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le **09 AVR. 2021**

ID : 035-213502941-20210408-027_2021-DE



L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 8 avril 2021

Délibération n°27 : Budget principal - Compte de gestion et compte administratif 2020

Les résultats de l'exécution du budget principal pour l'exercice 2020 sont présentés comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	Nettes de l'année	1 337 630,97 €	Nettes de l'année	645 546,19 €
RECETTES	Nettes de l'année	1 586 469,97 €	Nettes de l'année	908 500,42 €
Résultat (année n)	Net de l'exercice	248 839,00 €	Net de l'exercice	262 954,23 €
Résultat (année n-1)	Excédent ou déficit reporté	0,00 €	Excédent ou déficit reporté	- 149 165,28 €
RESULTAT	Y compris le report de l'année précédente	248 839,00 €	Y compris le report de l'année précédente	113 788,95 €

1. Sous la présidence de Madame le Maire, l'assemblée est invitée à :

- Approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Bordereau adopté à l'unanimité (18 voix)

2. Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-31, L 1612-12 et suivants, Madame Nicole CHEVREL, 1^{ère} adjointe, est nommée Présidente de séance et Rapporteur du compte administratif 2020 du budget principal.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire se retire au moment du vote du compte administratif.

Sous la présidence déléguée de Madame la 1^{ère} adjointe, le Conseil municipal est invité à :

- Constater les identités de valeur votées entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- Reconnaître la sincérité des réalisations ;
- Arrêter le compte administratif et les résultats définitifs.

Bordereau adopté à l'unanimité (17 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 09/04/2021

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY



L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 8 avril 2021

Délibération n°28 : Budget principal - Affectation du résultat 2020

Conformément aux règles de la comptabilité publique M14, il y a lieu d'affecter le résultat qui est constitué par le cumul :

- du résultat comptable de l'exercice, d'une part,
- du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part

Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée peut affecter ce résultat en tout ou partie soit au financement de la section d'investissement, soit au financement de la section de fonctionnement.

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020, il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	248 839,00 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat à affecter	248 839,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	113 788,95 €
Solde des restes à réaliser	84 185,76 €
Affectation en réserves d'investissement (compte 1068)	248 839,00 €

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Adopter l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2020 tel qu'exposé ci-dessus.

Bordereau adopté à l'unanimité (18 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 09/04/2021

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le **09 AVR. 2021**

ID : 035-213502941-20210408-0292021-DE



L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 8 avril 2021

Délibération n°29 : Budget principal – Budget primitif 2021

Le document soumis au Conseil municipal des dépenses et des recettes prévues pour l'exercice 2021 a été présenté en détail à ses membres, lors de la commission finances du 24 mars 2021.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté comme suit ;

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 555 011,72	1 555 011,72
Section d'investissement	938 603,67	938 603,67

Il est proposé au Conseil municipal un vote au niveau du chapitre.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour ;

- Voter, au niveau du chapitre, le budget primitif 2021 de la commune qui s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 555 011,72 €

Recettes : 1 555 011,72€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 938 603,67 €

Recettes : 938 603,67 €

- Donner pouvoir au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

Bordereau adopté à l'unanimité (18 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 09/04/2021

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le

09 AVR. 2021

ID : 035-213502941-20210408-030_2021-DE



L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 8 avril 2021

Délibération n°30 : Fixation du taux des impôts locaux 2021

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de budget pour l'année 2021 ;

Considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2021 ;

Considérant l'impact de la réforme de la taxe d'habitation sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et le reversement de la part départementale de cette dernière à la commune ;

Les taux proposés pour l'année 2021 sont les suivants :

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2020	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	TAUX 2021	Produits attendus
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 940 230	35,90%	1 822 000	36,90%	672 318 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	89 888	40,00%	89 900	41,11%	36 962 €
Taxe d'habitation					18 288 €
TOTAL					727 568 €
Coefficient correcteur					0,90219
Contribution COCO					- 68 769 €
PRODUIT ATTENDU 2021					658 799 €

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Fixer les taux des impôts locaux à percevoir pour l'année 2021 et inscrire le produit correspondant au Budget Primitif ;
- Donner pouvoir au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (18 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 09/04/2021

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le **09 AVR. 2021**

ID : 035-213502941-20210408-031_2021-DE



L'an deux mille vingt-et-un, le huit avril, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 8 avril 2021

Délibération n°31 : Subvention pour les projets pédagogiques de l'école publique

La commune prend en charge les dépenses de fonctionnement des enfants de l'école publique. Le Conseil municipal fixe chaque année un forfait par élève pour l'achat des fournitures scolaires.

Lors du Conseil d'école du 12 mars 2019, la Directrice a sollicité une augmentation de la subvention destinée aux projets pédagogiques. Auparavant de 4 € par élève, elle a été portée à 6 € en 2019, sans incidence sur l'enveloppe des fournitures scolaires, maintenue à 50 € par an et par élève.

Madame Le Maire propose d'attribuer une subvention de 756 € (126 élèves x 6 €) pour les projets pédagogiques de l'école publique.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Attribuer une subvention de 756 € à l'école publique pour les projets pédagogiques ;
- Inscrire la dépense au budget primitif 2021 ;

Bordereau adopté à l'unanimité (18 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 09/04/2021

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY





L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guyline, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 8 avril 2021
Délibération n°32 : Aide dans le domaine scolaire 2020-2021

Forfait fournitures scolaires

Les communes prennent en charge la totalité des dépenses de fonctionnement des écoles publiques. En ce qui concerne les fournitures scolaires, la commune fixe un forfait par élève et par année scolaire exprimant les besoins de l'école publique en termes d'ouvrages pédagogiques, de manuels d'apprentissage et de fournitures diverses nécessaires à l'enseignement.

En 2021, le forfait fournitures scolaires retenu est de 50 € par élève, soit un montant de 6 300 € pour 126 élèves inscrits à la rentrée scolaire 2020-2021.

Forfait sortie scolaire

La commune participe au financement des sorties scolaires avec nuitée de l'ensemble des élèves du primaire ou du secondaire à condition que leur commune de résidence soit Sainte-Marie. Cette participation s'élève à 3 € par nuitée et par enfant, pour un montant maximum de 30 €.

Pour y prétendre, l'établissement scolaire devra fournir la liste à jour des adresses des parents d'enfants (ou du parent ayant la garde) concernés par le voyage.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Accorder un forfait fournitures scolaires de 50 € par élève pour l'année civile 2021 soit $126 \times 50 = 6\,300$ € ;
- Inscrire la dépense au budget primitif 2021 ;
- Accorder des subventions d'un montant de 3 € par nuitée et par enfant, avec un maximum de 30 €, dans le cadre des sorties scolaires avec au minimum une nuit d'hébergement.

Bordereau adopté à l'unanimité (18 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 09/04/2021

Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY



L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 8 avril 2021

Délibération n°33 : Contrat d'association de l'école privée - Etablissement des forfaits pour l'année scolaire 2020-2021

En application de l'article L 442-5 du Code de l'Education, la commune est tenue de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école privée « La Providence », sous contrat d'association avec l'Etat.

Le montant du forfait communal est déterminé en référence au coût d'un élève du public des classes primaires d'une part et des classes maternelles d'autre part. Le montant comprend les dépenses de fonctionnement obligatoires pour les communes.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les forfaits scolaires comme suit pour l'année 2020-2021 :

	Total	Ecole maternelle	Ecole élémentaire
Dépenses 2020 école publique	92 681,25 €	57 674,73 €	35 006,52 €
Nombre d'élèves école publique*	130	48	82
Coût/élève école publique	712,93 €	1 201,56 €	426,91 €
Nombre d'élèves école privée **	74	19	55
Montant à verser	46 309,56 €	22 829,58 €	23 479,98 €

* prorata du nombre d'élèves de janvier à août de l'année scolaire 2019-2020 et de septembre à décembre de l'année scolaire 2020-2021

** effectif de la rentrée scolaire 2020/2021

Cette somme sera versée directement par quart à l'OGEC de l'école La Providence de Sainte-Marie.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Fixer le forfait par élève des classes maternelles à la somme de 1 201,56 € et celui des classes élémentaires à 426,91 € pour l'année scolaire 2020-2021 ;
- Décider de verser la somme de 46 309,56 € à l'OGEC de l'école privée La Providence en fonction des effectifs de la rentrée scolaire 2020-2021.

Bordereau adopté à l'unanimité (18 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

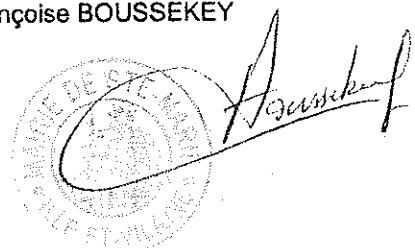
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 09/04/2021

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY





L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 8 avril 2021

Délibération n°34 : Participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association - Mobilier scolaire

Il est proposé au Conseil municipal de Sainte-Marie d'accorder à l'école privée La Providence une participation financière complémentaire pour financer le renouvellement du mobilier scolaire.

L'amortissement annuel du mobilier scolaire destiné au fonctionnement de l'école publique s'élève à 535,20 € pour 2021. Il y avait 126 élèves inscrits au mois de septembre 2020. Le coût à l'élève est donc de 4,25 €.

A la rentrée scolaire de septembre 2020, il y avait 74 élèves inscrits à l'école primaire privée « La Providence ».

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Accorder une subvention complémentaire au profit de l'OGEC Sainte-Marie pour l'achat de mobilier scolaire pour un montant de $74 \times 4,25 \text{ €} = 314,50 \text{ €}$

Bordereau adopté à l'unanimité (18 voix)

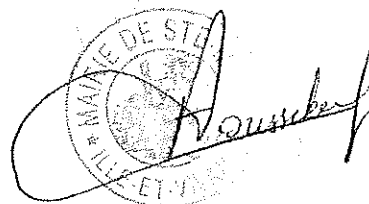
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 09/04/2021

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY



Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le

09 AVR. 2021

ID : 035-213502941-20210408-035_2021-DE



L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 8 avril 2021

Délibération n°35 : Participation de la commune au frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association - Matériel informatique

Il est proposé au Conseil municipal de Sainte-Marie d'accorder à l'école privée La Providence une participation financière complémentaire pour financer l'achat de matériel informatique.

L'amortissement annuel du matériel informatique destiné au fonctionnement de l'école publique s'élève à 1 484,20 € pour 2021. Il y avait 126 élèves inscrits au mois de septembre 2020. Le coût à l'élève est donc de 11,78 €.

A la rentrée scolaire de septembre 2020, il y avait 74 élèves inscrits à l'école primaire privée « La Providence ».

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Accorder une subvention complémentaire au profit de l'OGEF pour l'achat de matériel informatique pour un montant de $74 \times 11,78 = 871,72$ €

Bordereau adopté à l'unanimité (18 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 09/04/2021

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY



Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le **09 AVR. 2021**

ID : 035-213502941-20210408-0362021-DE



L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 8 avril 2021

Délibération n°36 : Ecole maternelle et élémentaire privée - Participations complémentaires pour dépenses à caractère social

L'école privée peut bénéficier d'une participation financière complémentaire de la commune pour financer l'achat de fournitures scolaires individuelles.

Conformément aux dépenses de fonctionnement 2020 de l'école publique, l'achat de fournitures scolaires individuelles représente la somme de 1 195,84 € soit 9,20 € par enfant.

A la rentrée scolaire de septembre 2020, il y avait 74 élèves inscrits à l'école primaire privée « La Providence ».

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Accorder une subvention complémentaire au profit de l'OGEF pour financer l'achat de fournitures scolaires individuelles à hauteur de $74 \times 9,20 = 680,80$ €

Bordereau adopté à l'unanimité (18 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

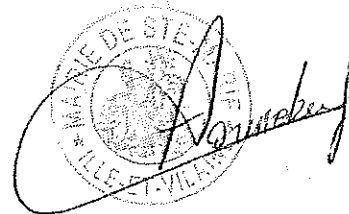
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 09/04/2021

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY





L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 8 avril 2021

Délibération n°37 : Subvention pour les projets pédagogiques de l'école privée

Il est proposé au Conseil municipal de Sainte-Marie d'accorder à l'école privée La Providence une participation financière complémentaire pour financer les projets pédagogiques menés par l'établissement au cours de l'année scolaire.

Le montant de la participation financière attribuée à l'école publique s'élève à 6 € par élève pour l'année 2021. A la rentrée scolaire de septembre 2020, il y avait 74 élèves inscrits à l'école primaire privée « La Providence ». Le montant proposé s'élève à 444 € (74 élèves x 6 €).

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Attribuer une subvention de 444 € à l'école privée La Providence pour les projets pédagogiques

Bordereau adopté à l'unanimité (18 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 09/04/2021

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY





L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 8 avril 2021

Délibération n°38 : Coût à l'élève - Refacturation aux communes extérieures

La commune de Sainte-Marie accueille au sein de l'école publique des enfants résidents dans des communes extérieures. La commune utilise le coût d'un élève de l'école publique auquel est réintégré le coût d'intervention de l'animateur sportif communal, de la bibliothécaire et du transport scolaire vers la piscine pour refacturer les frais de scolarité 2020-2021 aux communes extérieures.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Solliciter une participation aux communes de résidence des élèves « hors commune » de 1 257,89 € pour un élève de maternelle et de 483,24 € pour un élève en classe élémentaire.
- Donner pouvoir au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (18 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

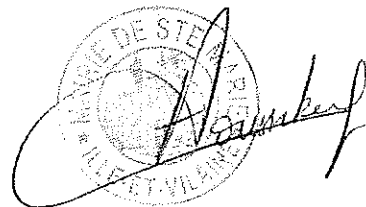
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 09/04/2021

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY





L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 8 avril 2021

Délibération n°39 : Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Michel de Redon - Classe d'intégration ULIS

L'OGEC de l'école Saint-Michel de Redon sollicite une participation de la commune aux frais de fonctionnement de la section d'intégration ULIS. Cette section est destinée à recevoir des élèves en situation de handicap scolaire, ils y suivent un parcours pédagogique adapté.

Un enfant résidant à Sainte-Marie est scolarisé au sein de cette section en classe de CM1.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Verser à l'OGEC de l'école Saint-Michel de Redon, une participation à hauteur de 483,24 € ;
- Donner pouvoir au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (18 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

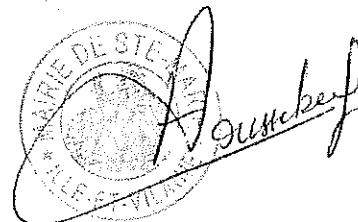
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 09/04/2021

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY





L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 8 avril 2021

Délibération n°40 : Tarifs communaux 2021

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour fixer l'ensemble des tarifs communaux présentés ci-dessous :

TARIFS COMMUNAUX 2021

Désignation	Rappel tarif précédent	tarif proposé	commentaires
Photocopies			
Format A4 N/B	0,20	0,20	
Format A4 couleur	0,40	0,40	
Format A3 N/B	0,40	0,40	
Format A3 couleur	0,80	0,80	
Fax N/B format A4	0,20	0,20	
Fax N/B format A3	0,40	0,40	
Plastification A4	0,50	0,50	
Plastification A3	0,80	0,80	
Impression du rapport d'activité	0,20	0,20	
Salle des ardoisières			
<u>Sainte-Marie (associations et particuliers)</u>			
Du lundi au jeudi (1 jour)	200,00	200,00	tarifs appliqués à partir de la 3ème location pour les associations
Du lundi au jeudi (2 jours)	280,00	280,00	
Week-end ou jour férié (1 jour)	300,00	300,00	
Week-end ou jour férié (2 jours)	400,00	400,00	
Week-end ou jour férié (3 jours)	450,00	450,00	
4 jours dont week-end ou jour férié	500,00	500,00	
Forfait cuisine (location salle 1 jour)	80,00	80,00	
Forfait cuisine (location salle 2 jours)	120,00	120,00	
Forfait cuisine (location salle 3 jours)	140,00	140,00	
Forfait cuisine (location salle 4 jours)	160,00	160,00	
<u>Hors commune (associations et particuliers)</u>			
du lundi au jeudi (1 jour)	280,00	280,00	
du lundi au jeudi (2 jours)	390,00	390,00	
Week-end ou jour férié (1 jour)	400,00	400,00	
Week-end ou jour férié (2 jours)	550,00	550,00	
Week-end ou jour férié (3 jours)	600,00	600,00	
4 jours dont week-end ou jour férié	650,00	650,00	
Forfait cuisine (location salle 1 jour)	100,00	100,00	
Forfait cuisine (location salle 2 jours)	150,00	150,00	
Forfait cuisine (location salle 3 jours)	170,00	170,00	
Forfait cuisine (location salle 4 jours)	190,00	190,00	

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le **09 AVR. 2021**

ID : 035-213502941-20210408-040_2021-DE

Professionnels			
Du lundi au jeudi (1 jour)	800,00	800,00	2 gratuité/an pour les associations de Sainte-Marie (caution demandée)
Du lundi au jeudi (2 jours)	1 200,00	1 200,00	
Week-end ou jour férié (1 jour)	800,00	800,00	
Week-end ou jour férié (2 jours)	1 300,00	1 300,00	
Forfait cuisine (location salle 1 jour)	150,00	150,00	
Forfait cuisine (location salle 2 jours)	225,00	225,00	
Vidéoprojecteur			
Location	50,00	50,00	
Caution	1 000,00	1 000,00	
Mise à disposition décoration salle (1/2 journée - mariage uniquement)	50,00	50,00	
Participation aux frais de fonctionnement lors de mise à disposition gratuite (chauffage, électricité, consommables...)	90,00	90,00	
Caution	500,00	500,00	
Espace associatif			
Particuliers de Sainte-Marie			
1/2 journée	50,00	50,00	gratuité pour les associations de Sainte-Marie
1 journée	90,00	90,00	
2 journées	110,00	110,00	
3 journées	130,00	130,00	
1 heure	12,50	12,50	
Hors commune			
1/2 journée	60,00	60,00	
1 journée	110,00	110,00	
2 journées	130,00	130,00	
3 journées	150,00	150,00	
1 heure	15,00	15,00	
Forfait ménage	50,00	50,00	
Caution	300,00	300,00	
Petite maison de l'enfance			
Particuliers ou entreprises de Sainte-Marie			
1/2 journée	20,00	20,00	
1 journée	40,00	40,00	
1 heure	12,00	12,00	
Hors commune			
1/2 journée	30,00	30,00	
1 journée	50,00	50,00	
1 heure	15,00	15,00	
Salle Henri Lucas			
Particuliers de Sainte-Marie			
1/2 journée	50,00	50,00	gratuité pour les associations de Sainte-Marie dans le cadre de réunions sans billetterie, sans ouverture au public
1 journée	90,00	90,00	
2 journées	110,00	110,00	
3 journées	130,00	130,00	
Hors commune			
1/2 journée	60,00	60,00	
1 journée	110,00	110,00	
2 journées	130,00	130,00	
3 journées	150,00	150,00	
Forfait ménage	50,00	50,00	
Caution	300,00	300,00	

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le **09 AVR. 2021**

ID : 035-213502941-20210408-040_2021-DE

Mobilier			
Tables et bancs	gratuité	gratuité	2 bancs max./table prêté - table 8 pers. (2,20m x 0,7m) nombre de tables dispo. : 49 nombre de bancs dispo. : 80
Caution	200,00	200,00	banc(s) et de 1 à 5 tables
Caution	400,00	400,00	au-delà de 5 tables
Garderie périscolaire municipale écoles et centre de loisirs			
Remarque : tarif par enfant et par 1/4 d'heure commencé (matin et/ou soir)			
Garde du soir ou du matin	0,55	0,55	
Garde du soir après 18 h 30	5,00	5,00	
Restauration scolaire ou du centre de loisirs			
Enfant domicilié à Sainte-Marie	3,45	3,45	tarif préférentiel (3,45 €) pour les enfants des agents communaux domiciliés hors commune
Enfant domicilié à l'extérieur de la commune	4,05	4,05	
Repas adulte	4,50	4,50	
Activités physiques et sportives communales			
Activités sportives (personnes de la commune)	50,00	50,00	montant annuel, payable semestriellement
Activités sportives (personnes extérieures à la commune)	60,00	60,00	
Course à pied	40,00	40,00	montant annuel, payable annuellement
Football	25,00	25,00	
Activités adolescents			
Activités sur place	3,00	3,00	tarifs pour 1/2 journée - surcoût de 1 € pour les enfants extérieurs à la commune à compter du 1/07 pour l'année
Cinéma	4,50	4,50	
Activités à l'extérieur (bowling, billard, golf)	6,00	6,00	
Activités physiques de pleine nature (hors golf) et patinoire	12,00	12,00	
Adhésion	1,00	1,00	
Soirée jeunes avec transport et entrée	15,00	15,00	
Soirée jeunes avec transport sans entrée	13,00	13,00	
Soirée jeunes sur site avec repas	12,00	12,00	
Soirée jeunes sur site sans repas	8,00	8,00	
<u>Hors commune</u>			
Soirée jeunes avec transport et entrée	20,00	20,00	
Soirée jeunes avec transport sans entrée	17,00	17,00	
Soirée jeunes sur site avec repas	15,00	15,00	
Soirée jeunes sur site sans repas	10,00	10,00	
Médiathèque			
Adultes (au-delà de 18 ans)	14,00	14,00	la non restitution de la carte implique le remboursement et des pénalités financières
Enfants, étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux	gratuité	gratuité	
Remplacement carte perdue ou détériorée	3,00	3,00	
Braderie : prix d'un document	1,00	1,00	
Amende	20,00	20,00	
Concessions funéraires			
<u>Concession simple</u>			2/3 pour la commune 1/3 pour le CCAS
15 ans	150,00	150,00	
30 ans	280,00	280,00	
<u>Columbarium</u>			
15 ans	425,00	425,00	
30 ans	728,00	728,00	

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le **09 AVR. 2021**

ID : 035-213502941-20210408-040_2021-DE

Jardin du souvenir			
Droit de dispersion des cendres	30,00	30,00	2/3 pour la commune
Droit de dispersion des cendres avec plaque commémorative	60,00	60,00	1/3 pour le CCAS
Encarts publicitaires			
Insertion dans le BM au format 9 cm x 4,5 cm (4 parutions)	190,00	190,00	
Insertion dans le BM au format 9 cm X 4,5 cm (3 parutions)	150,00	150,00	
Insertion dans le BM au format 9 cm X 4,5 cm (2 parutions)	100,00	100,00	
Insertion dans le BM au format 9 cm X 4,5 cm (1 parution)	50,00	50,00	
Facturation temps agent			
Heure de travail d'un agent du service technique	30,00	30,00	
Droits de place			
Mètre linéaire (marché)	2,00	2,00	par année et par commerçant
Occasionnels, petits cirques (hors marché)	15,00	15,00	
RODP commerce ambulant, food-truck...	20,00	20,00	Par année, sur toute la commune
Jardins familiaux			
Parcelle de jardin	20,00	20,00	Par année et par parcelle
Dépôts sauvages			
Amende pour abandon de déchets sur la voie publique	100,00	100,00	
Forfait enlèvement des déchets sur la voie publique	80,00	80,00	facturation du temps passé par les agents communaux en sus

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver les tableaux des tarifs de l'année 2021 ;
- Donner pouvoir au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (18 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

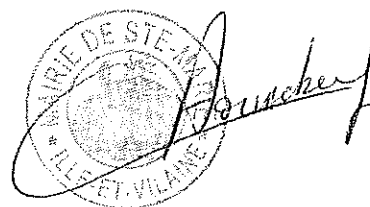
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 09/04/2021

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY



Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le **09 AVR. 2021**

ID : 035-213502941-20210408-041_2021-DE



L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 8 avril 2021

Délibération n°41 : Subvention de fonctionnement au budget CCAS

La trésorerie de Redon signale régulièrement des insuffisances de trésorerie du budget CCAS, notamment pour payer les salaires des agents.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention de 15 000 € au profit du CCAS. Cette subvention pourra être versée partiellement dans la perspective d'un besoin de crédit pour le versement des salaires et cotisations des agents du CCAS mis à disposition de l'ASSAD.

Les crédits correspondants à ce versement seront inscrits au budget, chapitre des autres charges de gestion courante.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Accorder une subvention de 15 000 € au profit du CCAS ;
- Donner pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

Bordereau adopté à l'unanimité (18 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 09/04/2021

Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY



Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le **09 AVR. 2021**

ID : 035-213502941-20210408-0422021-DE



L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 8 avril 2021

Délibération n°42 : Subventions aux associations

La commission « associations, sport, loisirs » s'est réunie le 2 mars 2021 pour étudier les demandes de subventions déposées par les associations au titre de l'année 2021.

Il est proposé au conseil municipal de verser les subventions telles qu'elles figurent dans le tableau ci-après :

ASSOCIATIONS	subventions demandées 2021	Montant accordé
A.C.C.A. STE MARIE	500,00 €	500,00 €
A.P.E.L. La Providence	- €	200,00 €
ASEP	400,00 €	200,00 €
HERMINIATURES	150,00 €	150,00 €
LE CLUB DU SOURIRE	- €	150,00 €
LE COMITE DE ST JEAN D'EPILEUR	800,00 €	300,00 €
LES AMIS DES BLEUS	400,00 €	400,00 €
LES BAROUDEURS SAMARITAINS	700,00 €	500,00 €
LES CAVALIERS DE LA JOUV'	300,00 €	200,00 €
SCRAP'MARITAIN	150,00 €	150,00 €
UNC-AFN	- €	500,00 €
Sous-total 1	3 400,00 €	3 250,00 €
AMIS DE LA SANTE		100,00 €
CROIX D'OR - ALCOOL ASSISTANCE		100,00 €
RESTO DU CŒUR		100,00 €
SPA		100,00 €
SECOURS CATHOLIQUE		100,00 €
SECOURS POPULAIRE		100,00 €
Sous-total 2		600,00 €
TOTAL	3 400,00 €	3 850,00 €

Après débat, le conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Accorder les subventions proposées ci-dessus aux associations pour l'année 2021 ;
- Autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (18 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 09/04/2021

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le **09 AVR. 2021**

ID : 035-213502941-20210408-043_2021-DE



L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 8 avril 2021

Délibération n°43 : Subventions au profit de l'association « Club de gymnastique volontaire féminine »

Madame Nicole CHEVREL-DURAND ayant des intérêts dans l'association « Club de gymnastique volontaire féminine » quitte la salle du Conseil municipal.

La commission « associations, sport, loisirs » s'est réunie le 2 mars 2021 pour étudier les demandes de subventions déposées par les associations au titre de l'année 2021 ; L'association « Club de gymnastique volontaire féminine » a demandé une subvention de 400 € au titre de l'année 2021.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Voter une subvention de 400 € au profit de l'association « Club de gymnastique volontaire féminine ».

Bordereau adopté à l'unanimité (17 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 09/04/2021

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY



L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 8 avril 2021

Délibération n°44 : Subventions au profit de l'association « USSM » (football)

Monsieur Yves DANO ayant des intérêts dans l'association « USSM » (football) quitte la salle du Conseil municipal.

La commission « associations, sport, loisirs » s'est réunie le 2 mars 2021 pour étudier les demandes de subventions déposées par les associations au titre de l'année 2021 ; L'USSM a demandé une subvention de 5 000 € au titre de l'année 2021.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Voter une subvention de 5 000 € au profit de l'association « USSM » (football).

Bordereau adopté à l'unanimité (17 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 09/04/2021

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le

09 AVR. 2021

ID : 035-213502941-20210408-045_2021-DE



L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 8 avril 2021

Délibération n°45 : Subventions au profit de l'association « Le soleil des marais »

Madame Marine SEBILLET ayant des intérêts dans l'association « Le soleil des marais », Daniel GLOUX, à qui elle a donné procuration, ne prend pas part au vote en son nom.

La commission « associations, sport, loisirs » s'est réunie le 2 mars 2021 pour étudier les demandes de subventions déposées par les associations au titre de l'année 2021.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Voter une subvention de 300 € au profit de l'association « Le soleil des marais ».

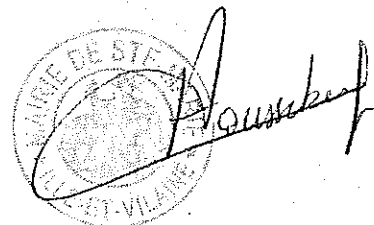
Bordereau adopté à l'unanimité (17 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 09/04/2021

Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY





L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 8 avril 2021
Délibération n°46 : Subvention au profit de l'A.I.D.E.

Madame Nicole CHEVREL ayant des intérêts dans cette association quitte la salle des délibérations.

La commission « associations, sport, loisirs » s'est réunie le 2 mars 2021 pour étudier les demandes de subventions déposées par les associations au titre de l'année 2021 ; L'association Aide Emploi Services a sollicité la commune pour bénéficier d'une subvention au titre de l'année 2021.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'A.I.D.E. une aide à hauteur de 0,50 € par habitant. Pour l'année 2021, la subvention s'élève à 1 124,50 €.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Accorder une subvention d'un montant de 1 124,50 € au profit de l'A.I.D.E. au titre de l'année 2021 ;
- Donner pouvoir au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (17 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 09/04/2021

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY



L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 8 avril 2021

Délibération n°47 : Opposition au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme au profit de Redon Agglomération

Vu la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014,

Vu la délibération n°8 en date du 2 mars 2017, relative au refus du transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Pays de Redon,

Vu le renouvellement électoral intervenu suite à l'élection du conseil municipal en date du 15 mars 2020,

Considérant que la loi ALUR implique que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale exercent de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Considérant que les communes doivent se prononcer après chaque renouvellement électoral sur le sujet du transfert de la compétence PLUi à l'intercommunalité,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de conserver la compétence communale en matière de Plan Local d'Urbanisme et de s'opposer au transfert de cette compétence au profit de Redon Agglomération.

Après débat, le conseil municipal est invité à délibérer pour :

- S'opposer au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme au profit de Redon Agglomération ;
- Donner pouvoir au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (18 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 09/04/2021

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY



L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à 18 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à MEHA Claudine), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel)

Secrétaire de séance : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël

Conseil municipal – Séance du 8 avril 2021

Délibération n°48 : Informations dans le cadre de la délégation générale au Maire

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation accordée à Madame le maire par délibération n° 32 du conseil municipal en date du 26 mai 2020 ;

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises en vertu de cette délégation ;

Le conseil municipal est invité à prendre acte des décisions suivantes :

- **Engagement des dépenses**

Nature de la dépense engagée	Fournisseur	Prix
Banderoles PVC pour communication en entrées de bourg	P2ID	325,50 €
Panneau Akilux pour promotion des jardins partagés	P2ID	89,10 €
Réfrigérateur-congélateur pour la cantine de l'école publique	Darty	564,55 €
Taille des sapins du stade Henri Lucas	Coup'Net	1 080,00 €
Poubelles pour espaces verts communaux	Leader collectivités	533,62 €
Matériel pour la construction d'une cloison dans le bureau du service enfance-jeunesse du Pôle Enfance-Jeunesse (les travaux seront assurés en régie)	Mat'Lots	286,00 €
	Bricomarché	98,65 €
	Réseau pro	167,70 €
Grilles pour l'écoulement des eaux pluviales rue de la Bussonais	Frans Bonhomme	312,24 €
Grillage et poteaux pour parcelle de la petite maison de l'enfance	Kerhervé quincaillerie	200,51 €

- **Conventions et contrats**

Les contrats de maintenance du copieur du Pôle Enfance-Jeunesse au profit de TBI ont été signés le 26 mars 2021.

Le Conseil municipal est invité à prendre acte des décisions prises par le Maire dans le domaine de la délégation générale consentie par le Conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 09/04/2021

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY